

Didier LEPELLETIER

Congrès SF2H 4-6 octobre 2021

Nantes



# Actualité du HCSP



Une expertise pluridisciplinaire au service de la santé publique

S'abonner à la lettre du HCSP  

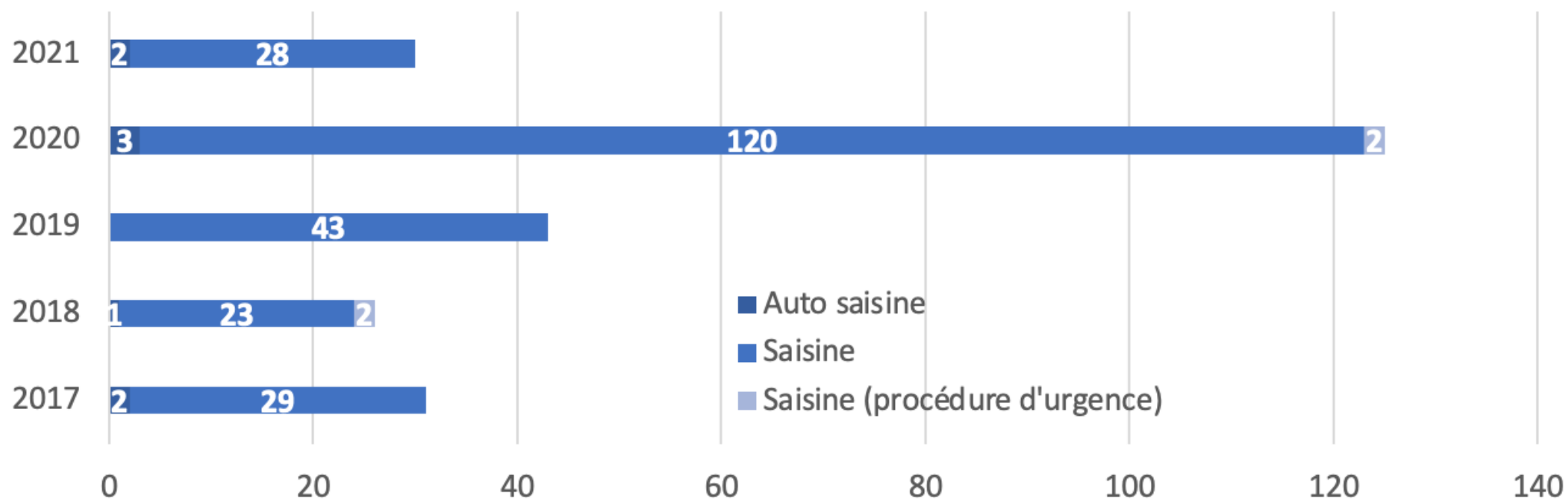
Que recherchez-vous ?

 **LE HCSP** **AVIS ET RAPPORTS** **LA REVUE ADSP** **Spécial Covid-19** Available english versions

**Dernières mises en ligne**

<a href="#">Déchets issus des équipements électriques ou électroniques associés aux DASRI</a>	<a href="#">Covid-19 en Outre-mer : adaptation des mesures funéraires</a>	<a href="#">Stratégie pour le stock de masques et équipements de protection individuelle de l'État</a>	<a href="#">Crise sanitaire de Covid-19 et inégalités sociales de santé</a>	<a href="#">Unités mobiles de filtration de l'air intérieur et virus SARS-CoV-2</a>
---	---	--	---	---

### Répartition des saisines par type (saisine, autosaisines, procédure d'urgence)



## Le point sur La Covid-19

Partager



Cliquez sur une des rubriques pour filtrer la liste des avis et rapports.

<b>TOUS LES DOCUMENTS</b> 179	<b>DÉPISTAGE ET DIAGNOSTIC</b> 36	<b>ENFANT</b> 16	<b>ENVIRONNEMENT</b> 26
<b>ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAUX</b> 23	<b>MESURES BARRIÈRES</b> 92	<b>MILIEU PROFESSIONNEL, LIEUX DE TRAVAIL</b> 39	<b>NETTOYAGE, DÉSINFECTION</b> 10
<b>PERSONNES À RISQUE DE FORME GRAVE</b> 14	<b>SÉCURITÉ DES DONS DE SANG ET D'ORGANES</b> 12	<b>SOINS FUNÉRAIRES</b> 3	<b>TRAITEMENT, PRISE EN CHARGE</b> 31

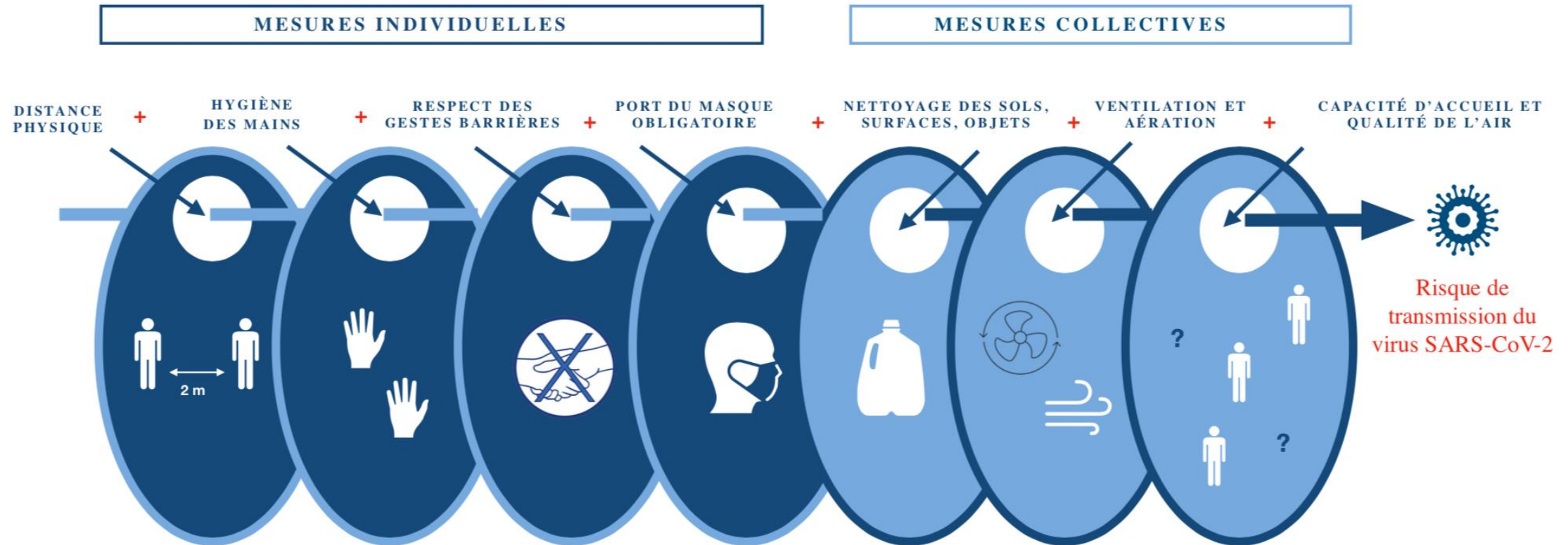
## MESURES BARRIÈRES

Le HCSP a émis plusieurs avis concernant, selon les activités et les lieux, les mesures barrières : distanciation physique entre les personnes, port du masque et de la visière et hygiène des mains, isolement.

Validation	En ligne le	Type	Titre
09/09/2021	23/09/2021	Courrier au DGS	Adaptations dans le domaine funéraire en outre-mer en raison des circonstances exceptionnelles liées à la propagation de l'épidémie de covid-19
28/08/2021	10/09/2021	Lettre au DGS du 3/9	Actualisation des recommandations relatives aux unités mobiles de filtration de l'air intérieur
28/08/2021	10/09/2021	Lettre au DGS du 28/8	Actualisation des recommandations relatives aux unités mobiles de filtration de l'air intérieur
12/08/2021	03/09/2021	Courrier au DGS	Conduite à tenir pour les personnes chez qui la vaccination anti-SARS-CoV-2 est contre-indiquée,
22/07/2021	26/07/2021	Avis	Mesures de prévention des risques liés au virus SARS-CoV-2 dans le domaine de l'assistance médicale à la procréation (AMP)
22/07/2021	14/09/2021	Avis	Crise sanitaire de Covid-19 et inégalités sociales de santé
22/07/2021	14/09/2021	Communiqué de presse	Crise sanitaire de Covid-19 et inégalités sociales de santé
20/07/2021	24/08/2021	Courrier au DGS	Port du masque dans les lieux dont l'accès est contrôlé par un « pass sanitaire »
18/06/2021	18/07/2021	Avis	Covid-19 : contact tracing et mesures barrières pour les personnes totalement vaccinées
15/06/2021	16/06/2021	Lettre au DGS	Covid-19 : contact tracing et mesures barrières pour les personnes complètement vaccinées
14/06/2021	18/07/2021	Avis	Covid-19 : Relecture critique de la déclinaison opérationnelle des recommandations sur l'aération/ventilation et les purificateurs d'air
14/06/2021	18/07/2021	Courrier au DGS	Covid-19 : Relecture critique de la déclinaison opérationnelle des recommandations sur l'aération/ventilation et les purificateurs d'air
14/06/2021	18/07/2021	Fiche	Covid-19 : Relecture critique de la déclinaison opérationnelle des recommandations sur l'aération/ventilation et les purificateurs d'air
14/06/2021	18/07/2021	Document relu	Covid-19 : Relecture critique de la déclinaison opérationnelle des recommandations sur l'aération/ventilation et les purificateurs d'air
21/05/2021	27/05/2021	Avis	Avis relatif au recours à des unités mobiles de purification de l'air dans le cadre de la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2 dans les espaces

## DOCTRINE SANITAIRE POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

La réduction maximale du risque de transmission est atteinte lorsque les **7 mesures** sont associées simultanément.  
A chaque fois qu'une de ces mesures n'est pas respectée, le risque de transmission du virus est augmenté.



Matrice décisionnelle. Différents niveaux de risque<sup>1</sup> de transmission du SARS-CoV-2 en population générale et établissements recevant du public (ERP)

	Risque 0	Risque 1	Risque 2	Risque 3
<b><sup>2</sup>ERP de criticité faible (activité extérieure ou mesures barrières appliquées)</b>	Ouvert sans jauge	Ouvert sans jauge	Ouvert / jauge niveau 2	Ouvert / jauge niveau 1
	Ouvert sans jauge	Ouvert / jauge niveau 2 + test de dépistage	Ouvert / jauge niveau 1 + test de dépistage	Fermé
<b><sup>2</sup>ERP de criticité moyenne, clos et non confinés (Intérieur)</b>	Ouvert sans jauge	Ouvert sans jauge	Ouvert / jauge niveau 2	Fermé**
	Ouvert sans jauge	Ouvert / jauge niveau 2 + test de dépistage	Ouvert / jauge niveau 1 + test de dépistage	Fermé
<b><sup>2</sup>ERP de criticité élevée, clos et confinés (Intérieur)</b>	Ouvert sans jauge <sup>3</sup>	Ouvert / jauge niveau 2	Ouvert / jauge niveau 1	Fermé
	Ouvert sans jauge	Ouvert / jauge niveau 2 + test de dépistage	Fermé	Fermé

- AVEC mesures barrières (ex. chapiteaux)
- SANS mesures barrières\* (ex. structures sportives)

- AVEC mesures barrières (ex. musée, amphi)
- SANS mesures barrières\* (ex. salle de sport)

- AVEC mesures barrières (ex. cinéma, classe)
- SANS mesures barrières\* (ex. restaurant, bar)

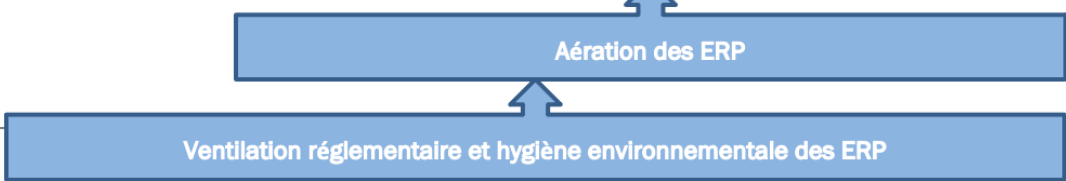
<sup>1</sup>Les niveau de risque sont définis par trois critères (couverture vaccinale, incidence hebdomadaire, hospitalisation)

<sup>2</sup>La criticité des ERP est définie par le potentiel de circulation du SARS-CoV-2 selon la capacité d'accueil, l'activité intérieure (en milieu confiné ou non) ou extérieure et le non-respect du port de masque ou de la distanciation physique en fonction de l'activité.

<sup>3</sup>Le niveau de la jauge est défini comme un pourcentage de la capacité maximale.

L'augmentation du taux de couverture vaccinale (contre le SARS-CoV-2) est l'objectif majeur

\* Les mesures barrières concernées sont le port de masque et/ou la distance physique. Les autres mesures doivent être appliquées.  
 \*\* Sauf commerces de première nécessité



Prise en compte de l' acceptabilité de la population et de l' impact sur la santé mentale

# Risques des produits et pratiques de tatouage et de détatouage

Afin de déterminer les risques des produits et des pratiques du tatouage et du détatouage, une approche de processus global de prise en charge de la personne désirant un tatouage ou un maquillage permanent a été mise en œuvre par le HCSP.

Les risques sont structurés selon 6 dimensions :

- **l'acte** : définition, bonnes pratiques ;
- **le professionnel** : périmètre d'action, formation ;
- **le produit/matériel** : caractéristiques, bon usage des encres, matériels associés et lasers ;
- **la personne** : précautions et contre-indications pour les différentes populations (générale, jeunes, atteintes de pathologie, milieu carcéral) ;
- **l'information** : données disponibles, transmises et tracées avant, pendant et après l'acte ;
- **le suivi/surveillance/contrôle** : effets secondaires, contrôle des produits, matériels et professionnels.

Le HCSP recommande par exemple de :

- Pour les mineurs, n'autoriser l'acte de tatouage qu'à partir de l'âge de 16 ans avec le consentement écrit d'une personne titulaire de l'autorité parentale et limiter la zone et la surface globale du tatouage.
- Envisager une évolution des textes réglementaires permettant la venue d'un tatoueur professionnel au sein de l'établissement pénitentiaire.
- Pour le détatouage, interdire toute utilisation de produits chimiques et réserver cet acte aux médecins avec recours exclusif au laser adapté à cet acte.
- Créer un carnet des « interventions » à remettre aux clients où chaque acte de tatouage et de détatouage sera noté avec les constituants ou matériels utilisés.
- Mettre en place pour les personnes réalisant des tatouages ou des maquillages permanents une formation continue *via* un module de remise à niveau tous les 5 ans par exemple.
- Confier la diffusion large des informations et des recommandations concernant les tatouages et détatouages au niveau national à une structure bien identifiée, avec par exemple la création de « Tadoo Info Service ».

L'ensemble des 45 recommandations du HCSP vise à garantir les « **6 B** » tout au long du parcours du tatouage, ou maquillage permanent, et éventuellement du détatouage : « le **b**on acte réalisé par le **b**on professionnel avec le **b**on produit, auprès de la **b**onne personne, avec une **b**onne information et un **b**on suivi/une bonne surveillance ».

Avis  (3058 ko)

Date du document : 15/12/2020

Date de mise en ligne :  
15/01/2021

[Groupe de travail](#)

## Autres documents portant sur

Maladies transmissibles Prévention

Sécurité du patient, sécurité des pratiques

Détatouage Prison Risque

Risque infectieux Risque sanitaire

Tatouage

Partager



20

# Recommandations pour la stérilisation des biberons en établissements de santé

Le Haut Conseil de la santé publique actualise les recommandations relatives à la stérilisation des biberons destinés aux nouveau-nés et nourrissons hospitalisés.

Le HCSP établit qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser des biberons stériles car un niveau de propreté bactériologique suffit dès lors que des mesures d'hygiène validées sont obligatoires sur toute la chaîne de production et d'utilisation.

Le HCSP a pris en compte l'absence de nécessité de stérilisation, la définition de la notion de bactériologiquement propre et les procédés permettant son obtention.

Cette actualisation fait suite à l'avis du Conseil supérieur de la santé (CSS) belge de décembre 2018, sollicité notamment sur les alternatives à la stérilisation à l'oxyde d'éthylène, substance carcinogène dont l'usage est interdit dans la stérilisation des contenants alimentaires.

Aussi le HCSP recommande de :

- ne pas utiliser de biberons stérilisés à l'oxyde d'éthylène ;
- ne pas recourir à l'utilisation de biberons et/ou tétines stériles pour tous les enfants et nourrissons, même les plus à risque, aucune situation clinique le justifiant n'ayant été identifiée ;
- utiliser des biberons bactériologiquement propres et à usage unique en respectant les mesures d'hygiène validées institutionnellement et dans le respect des normes HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point*) en biberonnerie centrale.

Toutes les mesures d'hygiène sont également recommandées à domicile.

[Avis PDF \(921 ko\)](#)

Date du document : 28/01/2021

Date de mise en ligne :  
01/03/2021

[Groupe de travail](#)

## Autres documents portant sur

Prévention

Sécurité du patient, sécurité des pratiques

Biberon

Infection

Lait maternel

Nettoyage, désinfection

Nourrisson

Nouveau-né

Oxyde d'éthylène

# Actualisation des recommandations relatives aux BHRé

Dans un contexte d'évolution de l'épidémiologie et des connaissances sur les BHRé, le HCSP actualise ses recommandations au travers de 12 fiches techniques.

Ont été pris en compte les données de la littérature, les recommandations internationales, la situation épidémiologique française, les données des centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPIAS) et des établissements de santé, les aspects éthiques.

Les évolutions portent notamment sur les points suivants:

- Élargissement des conditions de dépistage de patients à risque à l'admission
- Indication des techniques de PCR pour le dépistage des patients contact selon les situations
- Modalités de surveillance d'un patient porteur de BHRé
- Modalités de surveillance d'un patient contact suivant 3 niveaux de risque de devenir porteur, en ciblant le dépistage des contacts à risque élevé
- Conditions de mise en place d'une unité de regroupement de patients porteurs de BHRé avec du personnel paramédical dédié en conditions épidémiques ou non
- Analyse de risque de transmission croisée
- Conditions de transport des patients porteurs de BHRé et leurs contacts
- Bon usage des antibiotiques chez les patients porteurs de BHRé et leurs contacts
- Règles éthiques de mise en œuvre des recommandations
- Cahier des charges pour une informatisation de la détection et de l'alerte vers l'équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) des patients à risque.



[Rapport PDF \(3159 ko\)](#)

Date du document : 11/12/2019

Date de mise en ligne :  
16/01/2020

[Groupe de travail](#)

## Autres documents portant sur

[Maladies transmissibles](#) [Prévention](#)

[Sécurité du patient, sécurité des pratiques](#)

[BHRé](#) [IAS](#)

[Infection associée aux soins](#)

[Multirésistant](#)

[Résistance aux antibiotiques](#)

# Travaux en cours ou à venir

## Dans le cadre de la pandémie Covid

- Bilan de la 3<sup>e</sup> mandature et perspectives
- Modèle de santé publique conceptuel : prospective et scénarii

## Hors Covid

- Fiche technique et synthèse Ebola
- Evaluation du plan BUA et PCI
- Mesures de prévention universelles pour le contrôle des infections communautaires
- Tuberculose et mesures barrières



NANTES

LA  
RENVERSANTE